

Séance du 13 février 2017

1) Préparation du budget et subventions aux associations :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'inscription au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

* ADMR : 100,00 €

* Croqueurs de Pommes : 100,00 €

* Restaurants du Cœur : 100,00 €

* AFSEP (Association sclérose en plaques) : 100,00 €

* Ligue Nationale Contre le Cancer : 100,00 €

* Coopérative scolaire : 100,00 €

* Association des parents d'élèves : 100,00€

* P.E.P 71 : 50,00 €

* Une aide annuelle de 40,00 €/ élève du collège ou CLIS sera accordée pour les voyages scolaires.

* Une enveloppe globale supplémentaire d'un montant de 250,00 € sera inscrite et chaque subvention demandée outre celles mentionnées ci-dessus fera l'objet d'une délibération individuelle.

2) Travaux logements communaux : bilan et visite de chantier

M. Le Maire fait visiter aux membres du conseil présents le chantier de la nouvelle mairie ainsi que le logement situé au-dessus.

Les travaux avancent bien. Le carrelage est posé dans la salle de la mairie. Les entreprises ont bien respecté le cahier des charges et les travaux devraient être terminés dans les délais impartis. Le déménagement dans les nouveaux locaux devrait se situer dans le mois d'avril 2017.

Des travaux d'aménagement sont prévus autour de la nouvelle mairie dans l'été : aménagement de places et paysager.

Le niveau de la place sera situé au niveau de l'entrée de la mairie et permettra ainsi un accès facile à la salle de la mairie.

3) Communauté de communes : modifications statutaires

• La sous-préfecture demande au conseil communautaire de procéder à une réécriture de ses statuts, notamment dans la rubrique compétences obligatoires : aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires – schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur – plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu – carte communale. Il est demandé à chaque commune de se prononcer sur ce sujet.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'en délibérer :

à l'unanimité, les membres du conseil décident de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » dans les compétences obligatoires de la communauté de communes.

4) Divers :

• M. le Maire demande à chacun des membres du conseil d'être présent au moins deux dimanches sur les quatre pour tenir le bureau de vote pendant les élections présidentielles et législatives (23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin).

• M. le Maire expose au conseil qu'il serait envisageable qu'il y ait un caveau d'attente au cimetière afin de pallier exceptionnellement une situation climatique qui ne permettrait pas l'inhumation d'un cercueil ou faire office temporaire d'ossuaire : le conseil étudie la proposition mais précise que celui-ci n'est pas obligatoire et ne relève pas d'un caractère urgent.

- M. le Maire expose au conseil qu'il serait envisageable qu'acquérir une balayeuse afin de conserver des routes propres après de fortes pluies ou écoulement de boue après de gros orages. Celle-ci pourrait également servir à nettoyer correctement les bas-côtés après le passage de la tondeuse l'été ainsi qu'à assurer un entretien des voies communales et le centre bourg (gravillons). Après étude du devis proposé par la Sté VALLET à DOLE d'un montant de 2000€ HT (après remise), les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'achat d'une balayeuse RABAUD SUPERNET 2100A.
- Les membres de la CCID seront convoqués début mars. Après une phase de collecte et de fiabilisation des données déclarées par les propriétaires durant l'année 2016, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels se poursuit désormais par une phase de détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation qui serviront à établir les bases des impositions directes locales.